



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

## Deuxième Commission

Point 17 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement**

**Pakistan\* : projet de résolution**

### **Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015, [71/217](#) du 21 décembre 2016, [72/208](#) du 20 décembre 2017, [73/223](#) du 20 décembre 2018, [74/207](#) du 19 décembre 2019, [75/208](#) du 21 décembre 2020 et [76/198](#) du 17 décembre 2021 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Résolution [70/1](#).



*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est déterminée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et en s'efforçant d'achever ce qui n'a pu l'être dans ce contexte,

*Réaffirmant également* la teneur de l'Accord de Paris<sup>2</sup>, qui est entré en vigueur rapidement, encourageant toutes les Parties à l'Accord à l'appliquer dans son intégralité et engageant les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>3</sup> qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

*Réaffirmant*, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits humains sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, inclusifs et équitables,

*Notant avec une vive préoccupation* que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a de graves répercussions sur la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et de réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies et de renforcer la résilience, notamment en améliorant les systèmes de santé et en mettant en place une couverture sanitaire universelle, et considérant que l'accès équitable, rapide et universel à des vaccins et des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable est un élément essentiel d'une riposte mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le renouvellement de la coopération multilatérale et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté,

*Notant avec une grande inquiétude* que la pandémie de COVID-19 continue de causer des souffrances humaines et des dommages socioéconomiques et de les exacerber, qu'elle a amplifié les facteurs de vulnérabilités existants, qu'elle a renforcé les obstacles à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et en a créé de nouveaux, qu'elle a accentué les inégalités, notamment l'inégalité de genre, qu'elle a aggravé le chômage et multiplié le nombre de personnes qui ont quitté le marché du travail et qu'elle continue d'avoir des effets disproportionnés sur les personnes en situation de vulnérabilité,

---

<sup>2</sup> Adopté en vertu de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

*Considérant* qu'il faut mettre en place des solutions systémiques pour parer aux effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, pour remédier aux inégalités dans les pays et entre les pays qui ont été exacerbées par la pandémie et pour parvenir à un relèvement durable, inclusif et résilient, tout en accélérant la pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable,

*Soulignant* qu'il faut d'urgence établir des méthodes de mesure des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit intérieur brut ou ne se limitent pas à celui-ci afin de rendre la coopération internationale plus inclusive et qui régissent l'accès des pays en développement au financement à des conditions favorables et à la coopération technique,

*Réaffirmant* qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

*Prenant note* de la tenue de réunions préparatoires du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, telles que le séminaire annuel du Groupe des Amis de Monterrey,

*Se félicitant* de la tenue, du 25 au 28 avril 2022, du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

*Rappelant* les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum<sup>4</sup>, dans lesquelles il a été décidé que le huitième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendrait du 24 au 27 avril 2023 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et dans lesquelles elle-même a été invitée à déterminer s'il y a lieu de convoquer une quatrième conférence internationale sur le financement du développement,

*Rappelant également* la décision 2017/206 du Conseil économique et social en date du 5 octobre 2016,

*Rappelant en outre* la septième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenue en ligne les 6 et 7 mai 2021, et les orientations qui en sont issues<sup>5</sup>, et attendant avec intérêt la huitième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, qui se tiendra les 14 et 15 mars 2023,

*Rappelant* le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu le 26 septembre 2019, et attendant avec intérêt le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra en 2023 immédiatement après le Sommet sur les objectifs de développement durable organisé sous ses auspices,

*Rappelant également* la création par le Secrétaire général de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et la publication du Plan d'action pour le financement du Programme 2030, et attendant avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'application de la Stratégie du Secrétaire général 2018-2021 pour le financement du Programme 2030,

---

<sup>4</sup> Voir [E/FFDF/2022/3](#).

<sup>5</sup> Voir [E/2021/70](#).

*Réaffirmant* le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019<sup>6</sup>,

*Réitérant* l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

*S'engageant de nouveau* à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé de côté et à faire porter son action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus défavorisés,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>7</sup> et note avec inquiétude l'absence de progrès dans la tenue des engagements pris en matière de financement du développement depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>8</sup> et des objectifs de développement durable, tout en étant consciente que le respect des engagements est entravé dans un monde en mutation rapide et que les difficultés du moment méritent que les dirigeants politiques au plus haut niveau y accordent l'attention et la priorité voulues ;

2. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement le Programme d'action d'Addis-Abeba, et notamment de réaffirmer les avancées obtenues dans le cadre de la Déclaration de Doha<sup>9</sup> et du Consensus de Monterrey<sup>10</sup> et de les mettre à profit ;

3. *Prend acte* du rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement<sup>11</sup>, et note avec préoccupation l'importante conclusion du rapport concernant la perte d'une décennie de développement durable, à savoir que les pays développés ont connu une reprise économique rapide après la pandémie mais que les pays en développement n'ont pas regagné le terrain perdu, ce qui a entraîné un grave recul dans la réalisation des objectifs de développement durable, 77 millions de personnes supplémentaires vivant dans des conditions d'extrême pauvreté en 2021 et les inégalités ayant augmenté de façon spectaculaire ;

4. *Considère* que, pour lutter contre les effets préjudiciables de la pandémie de COVID-19 et parvenir à un relèvement durable, inclusif et résilient, un filet de sécurité financière mondial qui fonctionne, dont un Fonds monétaire international fort, reposant sur les quotes-parts et doté de ressources suffisantes constitue le centre, est important en ce qu'il facilitera la reprise économique mondiale, se félicite de l'émission, le 23 août 2021, de droits de tirage spéciaux d'un montant équivalent à 650 milliards de dollars des États-Unis, demande que le Fonds monétaire international alloue des droits de tirage spéciaux supplémentaires aux pays en développement qui doivent faire face aux répercussions de l'enchaînement actuel de crises, invite les pays qui jouissent d'une solide position extérieure à envisager les moyens de transférer une partie des droits de tirage spéciaux qui leur sont attribués

<sup>6</sup> Résolution 73/291, annexe.

<sup>7</sup> A/77/223.

<sup>8</sup> Résolution 69/313, annexe.

<sup>9</sup> Résolution 63/239, annexe.

<sup>10</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>11</sup> *Financing for Sustainable Development Report 2022* (publication des Nations Unies, 2022).

au profit de tous les pays en développement qui en ont besoin, dans le respect des législations et réglementations nationales, et note que la soutenabilité de la dette et les liquidités peuvent contribuer grandement à un relèvement durable, inclusif et résilient et à la réalisation des objectifs de développement durable ;

5. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2022 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, et appelle instamment à leur application intégrale, effective et rapide, et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, au recensement des obstacles et des problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2023 ;

6. *Prend note* à cet égard du renforcement des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des stratégies nationales de développement durable aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui visent à mobiliser efficacement divers instruments et sources de financement dans la perspective de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à tirer pleinement parti de tous les moyens de mise en œuvre ;

7. *Prend note* du résumé du Président du Conseil économique et social sur le forum de 2022 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement<sup>12</sup> ;

8. *Souligne* que la planification adéquate et en temps opportun du forum de 2023 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est de la plus haute importance pour les travaux de fond qui y seront menés et les textes qui en seront issus ;

9. *Invite* la Présidente du Conseil économique et social à prendre en considération le résumé du Président du Conseil sur le forum de 2022 sur le suivi du financement du développement, en prévision du forum de 2023 ;

10. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

11. *Prend note* des activités que mène le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et des contributions initiales de l'Inde au fonds de contributions volontaires et de la Norvège à un projet multidonateurs destiné à soutenir les travaux du Comité et de ses sous-comités et les activités de renforcement des capacités y afférentes, ainsi que des contributions de l'Union européenne et d'autres pays aux organes subsidiaires du Comité, et engage les États Membres à contribuer davantage au fonds de contributions volontaires de façon à faciliter la participation des pays en développement ;

12. *Rappelle* la tenue en ligne, du 6 au 8 octobre 2020, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, invite les banques multilatérales de développement à présenter un exposé aux États Membres sur les conclusions de

<sup>12</sup> [A/77/82-E/2022/64](#).

l'Instance, et réaffirme que celle-ci est chargée de repérer et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

13. *Rappelle également* les progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies, et accueille avec satisfaction la plateforme en ligne 2030 Connect, qui a été créée dans le cadre du Mécanisme ;

14. *Rappelle en outre* la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, et invite les États Membres ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé à augmenter le montant des contributions financières volontaires et à accroître l'assistance technique afin d'assurer le bon fonctionnement de la Banque ;

15. *Rappelle* la tenue, à New York les 5 et 6 mai 2022, du septième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé, établi par les coprésidents<sup>13</sup>, a contribué au débat du forum politique de haut niveau pour le développement durable et a permis de mettre l'accent, entre autres, sur la promotion des rencontres et des échanges entre les différentes parties prenantes, en particulier les acteurs de l'innovation et les bailleurs de fonds, pour combler les écarts technologiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

16. *Rappelle* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, faisant l'objet d'un suivi, dans les sept domaines d'intervention du programme, qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international comme moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

17. *Rappelle également* que les États ne pourront atteindre les ambitieux objectifs et cibles du Programme 2030 sans un partenariat mondial revitalisé et renforcé et sans des moyens de mise en œuvre à la mesure de cette ambition, et réaffirme l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables et en premier lieu les plus défavorisés ;

18. *Engage instamment* les pays développés à élargir et à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés ;

19. *Souligne* qu'il faut renforcer la capacité de prêt des banques multilatérales de développement et exhorte celles-ci à tirer le meilleur parti de leur bilan financier afin d'optimiser leurs prêts, tout en préservant leur notation et leur viabilité financière ;

<sup>13</sup> Voir [E/HLPF/2022/6](#).

20. *Prend note* des recommandations de politique du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED, qui contribuent au débat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, conformément au mandat du Groupe ;

21. *Note que*, pour mener une action mondiale audacieuse et concertée visant à surmonter les obstacles à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée, à réussir un relèvement durable, inclusif et résilient et à faire en sorte que le monde soit en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il faudrait axer les mesures prises aux plans national et multilatéral face à la COVID-19 et les partenariats multipartites associant le secteur privé sur l'appui au développement durable à moyen et à long terme, en particulier dans les pays en développement, souligne qu'il importe d'améliorer les investissements et le financement dans les secteurs qui sont essentiels pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres engagements convenus en faveur des pays en situation particulière, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, insiste sur la nécessité de promouvoir l'investissement dans des infrastructures durables, résilientes et de qualité, en particulier dans les pays en développement, de telle manière à produire les plus grands effets sur les plans social, économique et environnemental, afin de renforcer la résilience face aux chocs en vue d'un relèvement inclusif, durable et résilient et de réaliser les objectifs de développement durable, et mesure l'importance du rôle joué par le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales qui s'efforcent de remédier aux déficits de capacités et de financement en vue de la mise en place d'infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité, en particulier dans les pays en développement, en s'appuyant sur des initiatives existantes ;

22. *Engage* les États Membres à lancer un processus intergouvernemental en consultation avec les parties concernées, notamment les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et les commissions régionales, afin d'établir un ensemble d'éléments de mesure des progrès en matière de développement durable qui complète le produit national brut ou ne se limite pas à celui-ci et qui doit être universellement appliqué pour régir l'accès des pays en développement au financement à des conditions favorables et à la coopération technique ;

23. *Salue* l'avancement des travaux du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement, attend avec intérêt l'achèvement de ces travaux et engage la communauté internationale à envisager de faire de la vulnérabilité multidimensionnelle, qui pourrait être mesurée par un indice de vulnérabilité multidimensionnel, un critère d'accès au financement à des conditions favorables ;

24. *Décide* d'organiser, en 2025, une quatrième conférence internationale sur le financement du développement afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et du Programme d'action d'Addis-Abeba, de recenser les obstacles et les difficultés rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs arrêtés dans ces instruments, ainsi que les mesures et les initiatives visant à surmonter ces difficultés, et d'aborder les questions nouvelles et émergentes, notamment de remanier l'actuel modèle de coopération pour le développement et de garantir un accès plus efficace, plus juste et plus équitable au financement à des fins de développement ;

25. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport axé sur l'action, dans lequel seront présentés les nouveaux

problèmes rencontrés et les principaux accélérateurs en matière de financement du développement, autant d'éléments qui pourraient être examinés à l'avenir dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement ;

26. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

---